



Saint-Paulin

LA OÙ LE CHARME
ET LA BEAUTÉ SE MARIENT !

Saint-Paulin, le 28 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin, président
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K2P 1Y3

Objet : SAVONS POSTES CANADA

Monsieur,

Par la présente, je vous fais parvenir la résolution numéro 216-10-2014, adoptée par le conseil municipal de Saint-Paulin, lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2014, concernant le sujet cité en rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Ghislain Lemay
Ghislain Lemay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

p.j. (1)

3051, rue Bergeron, Saint-Paulin QC J0K 3G0 – Tél. : 819-268-2026 Téléc. 819-268-2890
courriel : munistpaulin@telmilot.net

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce mercredi premier jour d'octobre deux mille quatorze à 20 heures et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Serge Dubé et les conseillers :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - Monsieur Charles Bergeron | - Madame Laurence Requile |
| - Monsieur André St-Louis | - Monsieur Jean Guillette |
| - Monsieur Claude Frappier | - Monsieur Mario Lessard |

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

SAUVONS POSTES CANADA

Résolution no 216-10-2014

Considérant que Postes Canada et le gouvernement fédéral sabrent dans les services postaux en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille, en écourtant les heures d'ouverture, en supprimant des emplois, etc.;

Considérant que tous ces changements s'effectuent sans tenir de consultations adéquates empêchant ainsi les personnes les plus affectées de faire valoir leur point de vue;

Considérant que Postes Canada doit préserver un service public adéquat qui répond aux besoins et aux attentes de toutes les collectivités canadiennes;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis et il est résolu :

Que la municipalité de Saint-Paulin demande à madame Lisa Raitt, ministre des Transports et ministre responsable de la Société canadienne des postes, que son gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada, lesquels vont à l'encontre de fournir un service public adéquat pour les citoyens et les collectivités.

Que la municipalité de Saint-Paulin demande au gouvernement fédéral de consulter adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Que copie de la présente résolution soit envoyée :

- À madame Lisa Raitt, ministre des Transports, Place de Ville, Tour C, 29^e étage 330, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0N5;
- À madame Ruth Ellen Brosseau, députée fédérale de Berthier-Maskinongé, 343, avenue St-Laurent, Louiseville, (Québec) J5V 1K2
- À monsieur Denis Lebel, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3
- À monsieur Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3.

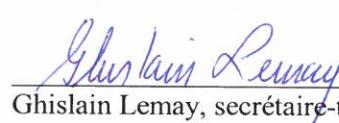
=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vraie copie conforme du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Paulin.

Donnée à Saint-Paulin, ce vingt-huitième jour d'octobre deux mille quatorze.



Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier